

PRÉFECTURE DE L'AIN

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

ARRÊT DÉFINITIF DES TRAVAUX MINIERES CONCESSION DE SEYSSEL

Conformément aux dispositions de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, une consultation du public est organisée du **14 février 2022 à 8 h 00 au 28 février 2022 inclus à 17 h 00** concernant l'arrêt définitif des travaux miniers de la concession de SEYSSEL sur les communes de CHANAY et SURJOUX L'HOPITAL.

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier de déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers présenté par la société **EUROVIA T.R.C.M** dont le siège social se situe 629, route des Carrières – 71118 SAINT MARTIN BELLE ROCHE sera consultable :

- sur le site internet de la préfecture de l'Ain à l'adresse suivante :
<http://www-services-etat-ain.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/mise-a-disposition-du-public-r1444.html>

Pendant toute la durée de la consultation des observations pourront être formulées :

- par écrit à la préfecture de l'Ain - Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées – 45 avenue Alsace Lorraine – CS 80400 – 01012 BOURG EN BRESSE Cédex
- par voie numérique à l'adresse suivante :
pref-environnement@ain.gouv.fr

Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo)

L'intitulé du dossier devra être mentionnée sur ces observations qui devront être transmises au plus tard le **28 février 2022 à 17 h 00**.

La décision administrative qui interviendra à l'issue de la procédure fera l'objet d'une mise à disposition sur le site internet de la préfecture de l'Ain.